

REGLEMENT PARTICULIER





Nom du Club Organisateur :. TRIAL CLUB CENTRE ARDENNE (T.C.C.A – nr. 604)						
Adresse du Correspondant du Club Organisateur : LECOMTE Charles						
Rue des Hêtres, 3 6800 Libramont.						
Tél.:.0475 950 350 E-mail : <u>clecomte32@gmail.com</u>						
<u>Débomination de l'épreuve « TRIAL</u>						
Art.1. Le club susmentionné organisera le14/05/2023 un : Trial Européen						
Ouverte pour les catégories suivantes : Internationaux - Nationaux – Junior – Gentlemen –						
Randonneurs - Loisir - Espoirs - Seniors - Classics - Electriques - Youth						
Lors de cette épreuve, une initiation kids – motos électriques sera organisé (*). Art.2. L'épreuve sera régie par le Code Sportif National Belge, et ses annexes respectives (Manifestations						
Nationales et Européennes) (*)						
L'épreuve sera régie par le Code Sportif FIM, et ses annexes respectives (Manifestations Internationales)(*)						
Art.3. Les officiels de service suivants ont été désignés :						
DIRECTEUR DE COURSE : ABAD-PERICK Pierre Tél. :. 0475/27 60 64						
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT :DEFRENNE Daniel						
COMMISSAIRE D'ORGANISATION : PIGNOLET Guillaume						
COMMISSAIRE(S) TECHNIQUE (S) :LEDENT Eric						
RESPONSABLE DU SERVICE MEDICAL : Service 100 médecin de garde.						
Cette liste non exhaustive ne fait pas mention d'autres officiels tels que par exemple les délégués des sections provinciales, les chronométreurs, les contrôleurs de sections, etc						
Communications urgentes le jour de l'épreuve :						
Nom : PIGNOLET Guillaume						
Art. 4. <u>Le contrôle technique</u> aura lieu à partir de 08:00 jusqu'à 10h15 à l'adresse suivante : Rue de la Bonne Fontaine (à l'extremité) à Bertrix .						
Art.5. <u>Les inscriptions</u> se feront à partir de 08:10 à l'adresse suivante (catégorie Inters sera prioritaire) : Rue de la Bonne Fontaine à Bertrix						

- Art.6. Le premier départ sera donné à 10h00 de minute en minute suivant la liste des heures de départ envoyée aux licenciés et affichée au bureau d'inscription dans l'ordre suivante des catégories:
 - Classic, Youth, Loisirs, Espoirs
 - Randonneurs, Gentlemen
 - Juniors et Senior
 - Nationaux et Internationaux
- Art. 7. Le temps de course (suivant l'art. 03/12.5) déterminé par l'organisateur est de :

6.heures.30.minutes (+ 20 minutes pénalisantes)

Nombre de sections prévues par tour :.8.sections

Nombre de tours prévus : 4..tours

Art. 8. Tout <u>pilote s'écartant de l'itinéraire</u>, et / ou empiétant sur des propriétés riveraines, etc. sera automatiquement déclassé, et les dégâts éventuellement occasionnés seront portés en compte de ceux-ci (Art. 03/12).

Art. 9. Inscriptions - Droit d'inscription :

Les participants doivent s'inscrire via le site https://fmbtrial.ris-timing.be/ au plus tard pour le vendredi midi avant l'épreuve. Le paiement électronique effectué lors de l'inscription via https://fmbtrial.ris-timing.be/ officialisera l'inscription à l'épreuve. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club pour vendredi midi verra son droit d'engagement majoré de 15 €. Il devra envoyer un mail à « demathieuc@gmail.com » pour pouvoir avoir une heure de départ et les cartes prêtent à la table.

Le club organisateur se réservera le droit de retenir la totalité du montant de l'inscription pour frais administratif à tout pilote inscrit et ne se présentant pas le jour de l'épreuve. Néanmoins si le pilote prévient le club organisateur au plus tard le lundi précédent l'épreuve et s'il fournit un justificatif (certificat médical) le montant payé sera remboursé. Plus aucun remboursement ne sera accordé après l'épreuve.

- Droit engagement de 35 € pour les coureurs qui s'inscriront en avance via le site web de la FMB suivant la procédure ci-dessus.
- Droit engagement de 50 € pour les coureurs qui s'inscriront sur place
- Droit engagement de 5 € pour tous les assistants.

Les pilotes non détenteurs d'une licence Trial annuelle s'acquitteront, en plus, la somme de 20 € pour la licence 1 manifestation (25 € pour les assistants) à condition que la licence 1 manifestation a été souscrite en avance via l'application My FMB-BMB (Magelan) à télécharger du site internet http://www.fmb-bmb.be. Le prix est majoré de 15 EUR pour les licences 1 manifestation souscrite sur place. Les licenciés 1 manifestation devront présenter leur carte d'appartenance à un club statutairement membre effectif FMWB/MOTORSPORT VLAANDEREN. La caution du dossard est de 10 Euros remboursables en fin d'épreuve (dossard nettoyé et non endommagé).

Le pilote et son assistant doivent se présenter au bureau d'inscription entre 8h10 et 10h30 (d'abord les pilotes de la catégorie Inters, puis les autres catégories). En cas de l'arrivée après 10h30, le départ sera refusé (sauf en cas de force majeure approuvée par le directeur de course)

- Art. 10. Les <u>réclamations</u> devront être déposées par écrit entre les mains du directeur de course, dans les 30 minutes qui suivent l'affichage officieux des résultats, accompagnées de la somme de 115 Euros par objet de réclamation, remboursable si le bien fondé en est reconnu par le Bureau permanent de la Commission Sportive Nationale. Aucune réclamation ne sera acceptée contre les constations de fait émanant des officiels de service.
- Art. 11. Un exemplaire du présent <u>règlement particulier</u> devra obligatoirement être affiché au Bureau de Course.

Art.	12	2. (Cette	épreuve sera <i>i</i>	ne sera	pas (*) (organise	ée exc	lus	ivement	sur	circuit	fermé	Ś.
------	----	------	-------	-----------------------	---------	-------	------	----------	--------	-----	---------	-----	---------	-------	----

Signature du Commissaire d' Organisation :	Cachet du Club Organisateur
PIGNOLET Guillaume	

Règlement approuvé par le Directeur de course le . **08/05/2023**

Je soussigné **ABAD-PERICK Pierre** Directeur de course, déclare que le R.P. de cette épreuve est rédigé en accord avec le Code Sportif, et ses annexes respectives.